Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le 04/07/2024
ID : 029-242900751-20240704-2024_035_BC-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BUREAU COMMUNAUTAIRE
séance du 02 juillet 2024

Délibération N°2024-035-BC

Date de convocation : 25 juin 2024

Membres du bureau en exercice : 8	Présents : 6	Votants : 6

Subventions aux manifestations d'intérêt communautaire 2024 Salon de la Pop culture Geek Landi #3

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 du mois de juillet à 11 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents	M. JEZEQUEL Jean M. BODIGUEL Robert Mme GUILLERM Babeth M. MIOSSEC Gilbert M. DUFFORT Jean-Philippe
Absent(s) excusé(s)	Mme HENAFF Marie Claire
Absent(s)	Mme CLAISSE Laurence

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. BODIGUEL Robert

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le Président rappelle que la Communauté de communes encourage et soutien le développement d'animations communautaires.

Ainsi, il est proposé d'accompagner les organisateurs dans la limite d'une enveloppe budgétaire annuelle globale pour l'année 2024 de 35 000 €.

Au regard de la demande formulée par la Ville de Landivisiau, il est proposé l'attribution d'une subvention de 1 680€ au profit du salon de la Pop culture Geek Landi #3 qui s'est tenu les 25 et 26 mai 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;
Vu l'avis de la commission d'attribution des subventions réunie le 24 juin 2024 ;
Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-07-34 en date du 16 juillet 2020 donnant délégation d'attribution au bureau communautaire ;
Après avoir entendu son rapporteur, M. le Président ;

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le 04/07/2024
ID : 029-242900751-20240704-2024_035_BC-DE

Le Bureau communautaire, ayant délibéré à l'unanimité des votants (Mme Laurence Claisse n'a pas pris part au débat et au vote et s'est retirée de la salle) :

- **Valide la subvention ci-dessus au titre des manifestions d'intérêt communautaire 2024.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 04 juillet 2024.

Le Secrétaire de séance,
Robert BODIGUEL.

Le Président,
Henri BILLON.